

U D S I S
union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 21 février 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt et un février, à quatorze heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Thuir, sous la présidence de Hermeline MALHERBE, Présidente de l'U.D.S.I.S..

N° délibération :	objet :
21/02/14 – 04	Affectation du résultat d'exploitation 2013

Présents :

représentants des conseillers généraux :

Hermeline MALHERBE, Marcel MATEU, Martine ROLLAND, René OLIVE.

représentants de l'assemblée syndicale :

Alain GOT, Roland BRUZY, Raymond LEMORT, Arlette BIGORRE, Jean Paul TIXADOR, Henri VIDAL.

Absents :

représentants des conseillers généraux :

Robert GARRABE, Françoise BIGOTTE, Pierre ESTEVE, Alain BOYER, Michel, Guy CASSOLY, Marie-Thérèse CASENOVE, Jean Louis ALVAREZ.

représentants de l'assemblée syndicale :

Antoinette AMBROSINO, Roger FERRER, René BANTOURE, Marcel PEYTAVI, Alain LLENSE, François SABARDEIL, Bernard FOULQUIER, André BASCOU, Nicolas GARCIA, François MONTOYA, Grégory AGIN.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013

Le Comité de l'UDSIS réuni sous la Présidence de Madame Hermeline MALHERBE

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2013

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 ,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de
124 036,94

Décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	Euros
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	182 252,11
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE	306 289,05
EXCEDENT DEFICIT	
<u>A/- EXCEDENT AU 31/12/2013</u>	124 036,94
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
*à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	0,00
Solde disponible	
affecte comme suit:	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002	124 036,94
Si nécessaire , par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
<u>B/- DEFICIT AU 31/12/2013</u>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter- budget primitif 20..	
Excédent disponible(voir A-solde disponible)	
<u>C/ Le cas échéant , affectation de l'excédent antérieur reporté</u>	

Ainsi fait et délibéré à THUIR , les jour mois et an que dessus .

Pour extrait conforme ,

La Présidente ,



Hermeline MALHERBE

